

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 Mai 2025

Délibération n°20250522_06

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 5

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : RESSOURCES HUMAINES : approbation des taux de promotion pour l'avancement de grade des agents

Le jeudi 22 Mai 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16/05/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle du Pressoir de LA BOIXE-VARS,

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CAMY Bruno ROUMAGNE Magalie - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

3-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

4-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

5-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : COMBAUD Alain – BOUYSSSET Céline – LIZOT Jackie – FLAUD Yves – MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - TEILLET Anne - CHARRIAUD Sébastien - VERGNAUD David – BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : RESSOURCES HUMAINES : approbation des taux de promotion pour l'avancement de grade des agents

Vu l'avis du Comité social territorial de Cœur de Charente réuni le 15/05/2025,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'établissement comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le tableau des taux de promotion 2025 pour l'avancement de grade des agents communautaires – ci-joint ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

